année pour la première fois, les pêcheurs ont été admissibles aux prestations saisonnières. De plus, le règlement concernant les femmes mariées a été révoqué. Toutes ces mesures ont contribué à grossir le total des inscriptions.

Cela ne veut pas dire que le chiffre du service national de placement ne témoigne pas d'une activité beaucoup plus considérable en ce qui concerne les personnes cherchant du travail, réclamant des prestations, etc. C'est bien ce qu'il indique. Mais nous voyons là quelques raisons pour lesquelles ce chiffre ne représente pas le chômage de la même manière que le chiffre donné par le Bureau fédéral de la statistique.

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Travail une question qui fait suite à ce qu'il vient de déclarer? A-t-il présentement le chiffre le plus récent des chômeurs à la recherche d'un emploi et le chiffre correspondant d'un an auparavant? Je crois qu'il n'y a pas lieu, dans le cas de ce chiffre, de faire la même réserve qu'il a faite à propos des chiffres relatifs à ceux qui ont demandé des prestatations d'assurance-chômage.

L'hon. M. Starr: Non, monsieur l'Orateur. On s'attend que les chiffres du Bureau fédéral de la statistique seront publiés entre le 17 et le 20 du présent mois.

LES PARCS NATIONAUX—PROGRAMME RELATIF
AUX EMPLOIS OCCASIONNELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Murphy (Westmorland): J'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Son ministère a-t-il pour ligne de conduite d'embaucher les travailleurs nécessaires pour le parc national de Fundy, au Nouveau-Brunswick, par l'entremise de la Commission d'assurance-chômage? Sinon, qui est-ce qui recommande leur emploi?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'emploi de travailleurs pour le programme d'hiver, le surintendant du parc a reçu l'ordre d'embaucher les ouvriers nécessaires selon la formule habituelle appliquée jusqu'ici.

M. Murphy (Westmorland): Et quelle est cette formule habituelle?

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Puis-je poser une autre question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Il a parlé d'embauchage conforme à la ligne de conduite suivie par le passé. Aura-t-il l'obligeance de me dire quelle était la ligne de conduite suivie par le passé, pour que je saisisse le sens précis de ses paroles?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): En réponse au représentant de Rosetown-Biggar, je signale en toute franchise que la coutume suivie dans le cas du parc mentionné par le député de Westmorland, qui a posé la question, est que le surintendant engage ses employés à salaire courant en parcourant la région en cause pour apprendre des gens de l'endroit qui il devrait employer.

M. Stick: Du député de l'endroit?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai l'impression qu'on avait coutume de consulter les gens censés capables d'exprimer un avis approprié.

M. Coldwell: Quand le ministre parle des gens qui peuvent exprimer un avis, se réfèret-il aux associations politiques qui appuient le gouvernement?

Des voix: Non!

M. Coldwell: Ah! oui. C'est précisément ce que cela veut dire. Je sais que mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre ont fait exactement la même chose lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Coldwell: J'espérais qu'il y aurait eu changement.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales nous dise où se trouvent et ce que sont ces organisations de qui le surintendant du parc reçoit des avis sur les personnes à engager? De ma vie, et je n'essaie pas de me placer sur le terrain de la politique...

Une voix: Oh non?

M. Johnston (Bow-River): ...je ne sache pas...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que l'honorable député est sur le point d'exprimer une opinion qui ne serait pas tout à fait conforme au Règlement. S'il veut en rester là, tout sera parfait.

M. Johnston (Bow-River): J'aimerais savoir si le ministre peut nous dire qui sont exactement ces organismes?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Pour répondre à l'honorable député de Bow-River je dirai que le surintendant du parc de Banff va chercher les hommes dont il a besoin au bureau national de placement de Calgary, ainsi qu'il a reçu ordre de le faire. C'est ce qu'il constaterait s'il se rendait à ce bureau. Celui du parc de Waterton va à Lethbridge. Ces démarches se font sous l'égide du ministère du Travail qui voit à la main-d'œuvre et il existe une liaison avec Ottawa. Voilà